

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ARTRES : Séance du JEUDI 2 JUILLET 2020 à 18 heures30

L'an deux mil vingt et le jeudi 2 Juillet, à 18 heures30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 26 Juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil en Mairie d'Artres, sous la présidence de Madame ANDRÉ Liliane, Maire.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 25 Juin 2020.
 - Décision Modificative Budgétaire N°4 / règlement de la participation communale RD 59 auprès du département.
 - Demande de subvention FSIC auprès de la CAVM : Amélioration de l'acoustique interne de la cantine.
 - Demande de subvention auprès du département du Nord : trottoir rue de l'église.
 - Demande de subvention FSIC auprès de la CAVM : trottoir rue de l'église.
 - Comité des âges – Motion du SIVU:
 - Constitution d'un groupement de commande pour la restauration scolaire.
 - Avenant de prolongation de 4 mois avec la société API pour la restauration scolaire.
- Questions diverses

Étaient présents : ANDRÉ Liliane ; FROMONT Denis ; DUEZ Marie-José ; BERGAMINI Patrick ; LOCHU Jean-Paul ; BERTELOOT Guillaume ; SCHORTZEN Mélissa ; RAMEZ Valérie ; FLOQUET Coralie ; BLONDEL Jean-Louis ; FLOQUET Laurent

Absents excusés : BERTINOTTI Agnès ; LEDIEU Isabelle ; DENDIEVEL David ; JACQUEMIN Amandine
PROCURATION de JACQUEMIN Amandine à DUEZ Marie-José

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance. Il est 18 heures 30 minutes.

SECRETARE DE SEANCE : Avec l'accord de l'assemblée, est désigné Secrétaire de Séance : Monsieur BERGAMINI Patrick.

Madame le Maire rappelle les affaires inscrites à l'ordre du jour et questions diverses :

Pas d'observation.

DELIBERATION 2020-35 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 JUIN 2020 :

Madame le Maire rappelle que le Procès-verbal du conseil municipal du 25 JUIN 2020 a été transmis aux membres du conseil municipal par mail, et demande si celui-ci appelle des remarques. Puis il est proposé de procéder au vote.

Le procès-verbal est approuvé : 0 ABSTENTION ; 12 POUR DONT 1 PROCURATION ; 0 VOIX CONTRE

DELIBERATION N° 2020-36 : DÉCISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°4 CONCERNANT LE REGLEMENT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE RD 59 – OPÉRATION 295

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu un avis du département du Nord concernant la participation communale. Le Titre n° 31562 émis le 12/9/2019 n'ayant pas été reçu par la commune, la DRFIP de Lille nous a renvoyé ce 19 Juin ce titre afin de le mandater au plus vite.

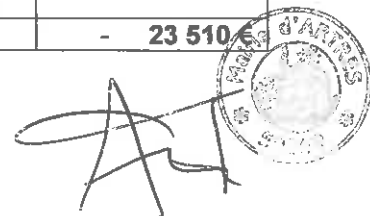
Pour cela il est nécessaire en section d'investissement de mettre la somme de 23 510 € venant de l'opération 315 (Parking) vers l'opération 295 (Requalification des rues de la Fabrique, du Préau, Gambetta, écoles...)

CREDITS A OUVRIR

Sens	Section	Chap - Article	Opé	Objet	Montant
Dépenses	Investissement	23 - 2315	295	Installation, matériel et outillage...	23 510 €
				Total	23 510 €

CREDITS A REDUIRE

Sens	Section	Chap - Article	Opé	Objet	Montant
Dépenses	Investissement	23 - 2113	315	Terrain aménagé autres que voirie	- 23 510 €
				Total	- 23 510 €



Le conseil municipal est appelé à délibérer sur cette délibération modificative budgétaire n° 4, et décide d'accepter cette délibération selon le vote soit : 0 ABSTENTION ; 12 voix POUR dont 1 procuration ; CONTRE : 0 VOIX :

DELIBERATION 2020-37 – DEMANDE DE SUBVENTION FSIC AUPRES DE VALENCIENNES METROPOLE : AMELIORATION ACOUSTIQUE CANTINE :

Afin d'améliorer l'acoustique interne de la cantine scolaire pour le bien-être des enfants, des capteurs acoustiques sous plafond et muraux doivent être installés.

Madame le Maire rappelle le projet.

Selon devis et plan de financement, le montant HT des travaux s'élève à 8 300 € HT.

La demande de subvention auprès de Valenciennes Métropole est de 4150 €.

En raison du covid, Valenciennes Métropole a autorisé le démarrage des travaux avant l'envoi de la délibération et le passage au bureau communautaire.

Après échange, le Conseil municipal est appelé à valider le choix de l'entreprise et la demande de subvention FSIC :

Selon le vote, cette délibération est approuvée, soit 0 ABSTENTION ; 12 voix POUR dont 1 procuration ; CONTRE : 0 VOIX

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet pour demander une subvention de 4150 € auprès de Valenciennes Métropole dans le cadre du FSIC. L'entreprise DECIBEL est retenue pour ces travaux d'un montant de 8300 €HT soit 9960 €TTC.

DELIBERATION 2020-38 – DEMANDE DE SUBVENTION « AIDE DES PROJETS D'AMENAGEMENT DE TROTTOIRS LE LONG DES RD » AUPRES DU DEPARTEMENT DU NORD : TROTTOIR RUE DE L'EGLISE :

Madame le Maire évoque ce projet pour 2021 qui nécessite notre demande de subvention avant le 14 Juillet 2020 et donne la parole à Denis FROMONT (Présentation du projet par vidéo projection).

En se fondant prioritairement sur la volonté de continuer à sécuriser l'accès au Centre Bourg des usagers, et de cibler notamment les personnes les plus vulnérables et handicapées (population vieillissante, les personnes du Foyer de vie Les Boîtes –déficients visuels et personnes à mobilité réduite, les mamans avec poussettes les enfants de la Maison de l'Enfance EPDSAE,...) le Conseil Municipal souhaite faire réaliser l'aménagement d'un trottoir : création et réfection, ainsi que leur mise aux normes d'accessibilité le long du RD 59 : rue de l'église.

Cette rue converge vers la Mairie, l'agence postale, la salle des Fêtes, l'Ecole, la Cyber-base, le Terrain de foot, l'Épicerie, le cabinet médical et pour mener –via la rue Gambetta et rue des Ecoles à un magasin de Brocante, la bibliothèque et le Centre Municipal.

Le trafic y est très fort puisque cette rue traverse la commune. La vitesse des véhicules est malheureusement élevée et l'étroitesse de trottoirs et leur mauvais état sur certains tronçons rendent sa fréquentation dangereuse pour tous les usagers qui s'y croisent.

Les travaux envisagés ont été estimés par Michel BON, géomètre expert à 93 381 € HT et pourraient commencer en Juillet 2021.

La commune sollicite le Département du Nord pour une subvention au titre de « l'aide des projets d'aménagement de trottoirs le long des routes départementales – programmation 2021 » à hauteur de 14 000 € :

Détails de la demande de cette subvention :

Surface de trottoir aménagé : 650m² à 10€/m² soit 6500€

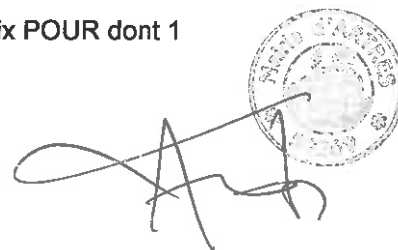
Blocs bordures caniveaux posés en limite de chaussées : 220 ml à 30€/ml soit 6600€

Bordure de quais bus accessibles aux PMR : 18ml à 50 € soit 900€

Également, une demande FSIC auprès de Valenciennes Métropole complètera ce dossier.

Après échange, le Conseil municipal est appelé à se prononcer :

Selon le vote, cette délibération est approuvée, soit 0 ABSTENTION ; 12 voix POUR dont 1 procuration ; CONTRE : 0 VOIX



Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à demander une subvention « AIDE DES PROJETS D'AMENAGEMENT DE TROTTOIRS LE LONG DES RD » auprès du département du Nord concernant ce projet de trottoir rue de l'église et autorise Madame le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

DELIBERATION 2020-39 – DEMANDE DE SUBVENTION FSIC AUPRES DE VALENCIENNES METROPOLE : TROTTOIR RUE DE L'EGLISE

Madame le Maire évoque ce projet pour 2021.

En se fondant prioritairement sur la volonté de continuer à sécuriser l'accès au Centre Bourg des usagers, et de cibler notamment les personnes les plus vulnérables et handicapées (population vieillissante, les personnes du Foyer de vie Les Boîtes –déficients visuels et personnes à mobilité réduite, les mamans avec poussettes les enfants de la Maison de l'Enfance EPDSAE,...) le Conseil Municipal souhaite faire réaliser l'aménagement d'un trottoir : création et réfection, ainsi que leur mise aux normes d'accessibilité le long du RD 59 : rue de l'église.

Cette rue converge vers la Mairie, l'agence postale, la salle des Fêtes, l'Ecole, la Cyber-base, le Terrain de foot, l'Epicerie, le cabinet médical et pour mener –via la rue Gambetta et rue des Ecoles à un magasin de Brocante, la bibliothèque et le Centre Municipal.

Le trafic y est très fort puisque cette rue traverse la commune. La vitesse des véhicules est malheureusement élevée et l'é étroitesse de trottoirs et leur mauvais état sur certains tronçons rendent sa fréquentation dangereuse pour tous les usagers qui s'y croisent.

Les travaux envisagés ont été estimés par Michel BON, géomètre expert à 93 381 € HT et pourraient commencer en Juillet 2021. La commune sollicite le Département du Nord pour une subvention également.

La commune sollicite une subvention FSIC auprès de Valenciennes Métropole d'un montant de 39 650,50 €.

Après échange, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer :

Résultat du vote de cette délibération : 0 ABSTENTION ; 12 voix POUR dont 1 procuration ; CONTRE : 0 VOIX

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à demander une subvention FSIC d'un montant de 39650,50€ auprès de Valenciennes Métropole concernant ce projet de trottoir avec quai bus pour PMR (personnes à mobilité réduite) rue de l'église.

DELIBERATION 2020-40 - COMITÉ DES AGES – MOTION DU SIVU :

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Norbert JESSUS, président du comité des âges du Pays trithois en date du 26 Juin 2020 à Monsieur le Président de la République concernant la prime exceptionnelle COVID 19 promis à l'ensemble des personnels soignants et des fonctionnaires mobilisés créant une attente légitime.

Pour le comité des Ages, ces primes représentent 103 000 €.

Madame le Maire rappelle qu'une motion est une prise de position officielle de la commune sur un sujet d'intérêt général ou de solidarité. Il s'agit donc d'un courrier sur lequel le Conseil Municipal est amené à se prononcer par un vote.

Motion de soutien au courrier du 26 juin 2020 de Norbert JESSUS, président du comité des Ages du Pays Trithois à Monsieur le Président de la République.

CONSIDÉRANT la demande faite par Norbert JESSUS, président du comité des Ages du Pays Trithois.

CONSIDÉRANT l'engagement de la présidence de la République Française concernant les primes promise à l'ensemble des personnels soignants et des fonctionnaires mobilisés durant la crise sanitaire du covid 19 ;

APPORTE tout son appui à cette lettre ;

DEMANDE par conséquent au Conseil Municipal de soutenir cette demande de Norbert JESSUS.

Madame le Maire propose de passer au vote à main levée :

Ce vote a donné le résultat suivant : 12 VOIX POUR dont 1 PROCURATION ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION

La motion de soutien au courrier du 26 juin 2020 de Norbert JESSUS, président du comité des Ages du Pays Trithois à Monsieur le Président de la République est acceptée.



DELIBERATION 2020-41 – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Madame le Maire donne lecture de la convention et appelle la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide.

La commune d'Artres souhaite y adhérer afin :

- D'assurer un service public de repas cohérent, optimal et adapté aux besoins de l'enfant à l'échelle d'un territoire infra-communautaire
- De permettre la mise en œuvre de critères tant qualitatifs (produits bio, produits régionaux et de saison...), que quantitatifs (grammages) au meilleur prix
- De s'assurer du respect, par le prestataire, de la réglementation en vigueur ;
- De réaliser, le cas échéant, des économies et d'optimiser financièrement les prestations grâce à l'effet volume ;
- De réduire le gaspillage alimentaire en adaptant les quantités livrées à l'appétit et au goût des enfants ;
- De simplifier les démarches administratives des communes ;
- De bénéficier d'un accompagnement technique plus important

Le marché de fourniture et de livraison de repas en liaison froide sera conclu dans le respect des dispositions du code de la commande publique pour un démarrage au 1^{er} Janvier 2021.

La Ville de Valenciennes est désignée par l'ensemble des membres du groupement comme coordonnateur pour la réalisation de l'objet du groupement. Elle est chargée d'exercer les missions prévues à l'article 7 de cette convention.

Après échange, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer :

Résultat du vote de cette délibération : 0 ABSTENTION ; 12 voix POUR dont 1 procuration ; CONTRE : 0 VOIX

- D'adhérer au groupement de commandes en vue de la passation de marchés de fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et dans les centres de loisirs sans hébergement (ALSH)
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande.
- De désigner Madame ANDRÉ, Maire, comme représentant au groupe de travail chargé de décider de l'attribution du marché après analyse des offres.
- D'autoriser Madame le Maire à signer le(s) marché(s) ou accord-cadre(s) correspondant(s) ainsi que toutes les pièces s'y rapportant conformément aux dispositions de la convention constitutive.

----- C O N V E N T I O N -----

Objet

Convention constitutive d'un groupement de commande pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et dans les centres de loisirs sans hébergement (ALSH)

Les communes de Artres, Aubry du Hainaut, Aulnoy lez Valenciennes, Condé sur l'Escaut, Fresnes sur Escaut, Prouvy, Quérénaing, Saint Aybert, Thivencelle, Valenciennes, l'Association Pour l'Enfance Rurale (APER) de Saultain, La Caisse des Ecoles de Valenciennes, L'école Jeanne d'Arc de Condé sur l'Escaut, souhaitent recourir au groupement de commandes selon les modalités des articles L 2113-6 et L 2113-7 du Code de la Commande Publique en vue de la passation de marchés de fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et dans les centres de loisirs sans hébergement (ALSH)

Les objectifs de ce groupement de commandes seront principalement :

- D'assurer un service public de repas cohérent, optimal et adapté aux besoins de l'enfant à l'échelle d'un territoire infra-communautaire
- De permettre la mise en œuvre de critères tant qualitatifs (produits bio, produits régionaux et de saison...), que quantitatifs (grammages) au meilleur prix



- De s'assurer du respect, par le prestataire, de la réglementation en vigueur ;
- De réaliser, le cas échéant, des économies et d'optimiser financièrement les prestations grâce à l'effet volume ;
- De réduire le gaspillage alimentaire en adaptant les quantités livrées à l'appétit et au goût des enfants ;
- De simplifier les démarches administratives des communes ;
- De bénéficier d'un accompagnement technique plus important

Aussi, il est nécessaire d'approuver la convention constitutive du groupement. Celle-ci permet de préciser la constitution du groupement de commandes sur le fondement des dispositions du Code de la Commande Publique et de définir les modalités de fonctionnement de celui-ci.

Le groupement de commandes est constitué pour la passation du et des contrat(s) et pour le choix du prestataire commun aux membres. Chaque membre du groupement s'engage à gérer l'exécution de son marché.

Le coordonnateur de groupement est la Ville de Valenciennes. Dans le respect des règles prévues à l'Article R 2123-1-3 du Code de la Commande Publique, le coordonnateur aura recours à une procédure adaptée pour passer le marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide. Dans le cadre de cette procédure, un groupe de travail décidera de l'attributaire du marché après analyse des offres.

Le groupe de travail est constitué d'un représentant par membre du groupement ayant reçu délégation pour procéder à l'attribution du marché qui le concerne. Chaque membre a voix délibérative. La désignation intervient par délibération de l'assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Une copie de la délibération ou de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes. Le groupe de travail sera présidé par le représentant du coordonnateur.

DELIBERATION 2020-42 – AVENANT DE PROLONGATION DE 4 MOIS AVEC LA SOCIETE API POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Madame le Maire explique que notre engagement actuel avec la société API en charge de la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la cantine scolaire se termine le 31 Août 2020. Afin d'attendre le résultat du groupement de commande pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire pour le 1er Janvier 2021 ; il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur un avenant de prolongation de 4 mois (Septembre, octobre, novembre et décembre 2020) avec la société actuelle API afin de continuer sur cette période la prestation de fournitures et la livraison de repas en liaison froide pour la cantine scolaire.

Après échange, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer :

Il est proposé au Conseil Municipal, de délibérer comme suit :

D'autoriser Madame le Maire de signer l'avenant avec la société API ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Résultat du vote de cette délibération : 0 ABSTENTION ; 12 voix POUR dont 1 procuration ;
CONTRE : 0 VOIX

QUESTIONS DIVERSES :

Portail de l'école

Information Explication de Denis FROMONT sur l'aspect technique et financier.

Pas de vote

Abris des Ateliers

Information Explication de Denis FROMONT sur l'aspect technique et financier.

Pas de vote

Internet et Téléphonie mairie

Information et explication de Patrick BERGAMINI sur l'avancement du dossier de consultation pour l'utilisation du Réseau de fibre optique Redheval de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole.

Patrick indique que ce projet permettra une connexion également vers la salle des fêtes, le vestiaire, l'école et la cyber base et aussi de respecter la convention avec la poste pour la mise en place d'une ligne dédiée à la poste communale.

Et bien évidemment pour objectif la réduction des coûts sur le poste internet et téléphonie. Pour cela 3 entreprises sont consultées : EURO INFO, MSI et PARTNERS SYSTEMES. Pas de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

